

**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
JEUDI 19 JANVIER 2023**

Présents : DAIRE Christian, BALADE Jean-François, BERRON Jean-Luc, BOUCAU Jean-René, BOUCAU Marie-Claude, CATTANEO Jacques, CHRETIEN Romain, DESCLAUX Nadège, DOUMERC Marjorie, FAVIER Jacques, JEANSON Claire, LAMARQUE Bernard, MALEPLATE-JANUARD Laurie, NORGUET Nadine, RATEAU Christian, SESE-DUVILLE Dominique, SOUPERBAT Danielle, VERVOUX-CARREYRE Emeline - **Excusés** : FUMEY Wilfrid (pouvoir à M. RATEAU), Mme MARTAIL (pouvoir à Mme NORGUET), M. PINAUD (pouvoir à Mme DESCLAUX), DUBOS Jean-Pierre, SEDANO Bernadette - **Secrétaire** : Christian RATEAU

Présents : 18

Votants : 21

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2022

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

- > 2023-01-1 : Recrutement d'un agent technique polyvalent à temps complet en contrat d'accompagnement dans l'emploi.
- > 2023-01-2 : Renouvellement de la convention de prestations avec le SIVOM du Sauternais
- > 2023-01-3 : Renouvellement de la convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyse 33

III : INFORMATIONS

- 1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- 2 > CCAS : présentation du bilan comptable et d'activité 2022
- 3 > Constitution d'un groupe de travail « Sécurité routière Route de Landiras »
- 4 > Préparation de l'extension du groupe scolaire et de l'accueil périscolaire
- 5 > Commission Agenda 21 : organisation de la prochaine réunion
- 6 > Distribution des bulletins d'informations communales

IV : QUESTIONS DIVERSES

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2022

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

> 2022-12-1 : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI AVEC POLE EMPLOI

M. le Maire rappelle aux élus le départ à la retraite à compter du 1^{er} avril 2023 d'un de nos agents techniques titulaires (Pascal NODOT). Afin de pourvoir aux besoins du service, il est nécessaire de prévoir son remplacement. A cette fin, M. le Maire indique la réception en Mairie en fin d'année 2022 de la candidature spontanée de M. Gaétan LAMOUREUX, né en 2003, demeurant à Mazères et titulaire d'un « baccalauréat professionnel - spécialité Forêt ». Par l'intermédiaire de la Mission locale du Sud-Gironde, ce dernier a bénéficié d'une mise en situation en milieu professionnel au sein de l'équipe technique communale entre le 9 et le 13 janvier. Au cours de cette période, ce dernier a observé et participé aux diverses tâches d'entretien du domaine public communal (propreté, bucheronnage, débroussaillage, « point-à-temps », compostage...). Au terme du bilan réalisé avec lui par M. CATTANEO, ce jeune a donné satisfaction, son énergie et sa volonté laissent augurer de bonnes capacités d'intégration, d'adaptation et de formation, favorables pour le fonctionnement du service. A ce titre, M. le Maire propose de solliciter auprès de la Mission Locale du Sud-Gironde, la mise en œuvre d'un contrat aidé CAE – PEC (Parcours Emploi Compétence) à compter du 1^{er} février 2023, pour une durée de 12 mois, sur un temps complet (35/35^{èmes}) pour ce dernier. Le taux de prise en charge devrait être de 30% de 26h, outre l'exonération des charges patronales.

M. le Maire précise que le poste d'adjoint technique territorial laissé vacant au 1^{er} avril 2023 n'est pas supprimé à ce jour. Cette question sera abordée après analyse de l'évolution du tableau des effectifs lors de la prochaine commission du personnel qui se réunira jeudi 9 février à 18h30.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- décide de créer un poste d'agent technique polyvalent à temps complet (35/35^{ème}) aux Services techniques communaux, à compter du 1^{er} février 2023 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » d'une durée de 12 mois, auprès de la Mission Locale du Sud-Gironde. Ce contrat pourra être renouvelé expressément dans la limite de 6 mois maximum.
- indique que la rémunération de ce contrat sera fixée sur l'indice brut 385, majoré 353, assorti des indemnités légales et réglementaires, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

> 2022-12-2 : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU SAUTERNAIS – PRESTATIONS DE SERVICES 2023

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler la convention avec le Syndicat Mixte du Sauternais en vue de réaliser en prestation de services des travaux généraux d'entretien (fauchage, élagage, installation / désinstallation des illuminations...) sur le territoire communal.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe avec le Syndicat Mixte du Sauternais dans le cadre des prestations de services pour l'année 2023, notamment de rétribuer ces prestations sur la base des tarifs suivants :

- o Tracteur épareuse ou tondeuse avec chauffeur : 55,74 € TTC / heure
- o Pelle mécanique avec chauffeur : 72,40 € TTC / heure
- o Nacelle avec chauffeur : 69,26 € TTC / heure
- o Camion benne 7,5 To : 55,74 € TTC / heure
- o Camion benne 15 To : 69,26 € TTC / heure
- o Main d'œuvre supplémentaire : 35,00 € TTC / heure

- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de celle-ci. Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

> 2022-12-3 : RENOUELEMENT DU CONTRAT HYGIÈNE ALIMENTAIRE AVEC LDA33

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'analyses alimentaires pour le restaurant scolaire de l'École Georges Brassens. En effet, les dispositions réglementaires du Paquet Hygiène obligent les acteurs du secteur alimentaire à la mise en place d'un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) décrivant les moyens mis en œuvre pour assurer l'hygiène et la sécurité alimentaire. Ce PMS doit prévoir un plan d'autocontrôles intégrant des analyses microbiologiques destinées à s'assurer régulièrement des dispositifs préventifs mis en place dans l'établissement.

La proposition du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA33) répond aux exigences réglementaires en mettant en avant la prévention des risques sanitaires. Les principales interventions portent sur le dénombrement systématique de la flore totale et des coliformes totaux pour tous les prélèvements de surface, la mise en place des critères de l'interprofession de la restauration sur les produits alimentaires, ainsi que sur la recherche systématique de *Listéria monocytogenes* sur les surfaces. Ces dispositions ont été validées par la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Gironde (DDPP33) en charge des inspections sur notre département. Le coût annuel de cette prestation sera de 944,36 € HT en 2023 (soit 1.133,23 € TTC).

En réponse à une interrogation de Mme SESE-DUVILLE relative à la mise en concurrence de ce laboratoire, M. le Maire précise que cette offre de services, placée sous la responsabilité du Département de la Gironde, est très raisonnable. M. FAVIER rappelle qu'une consultation avait été réalisée à l'origine de la prestation et que le Laboratoire Départemental s'était très largement distingué. Sur ces bases, M. le Maire propose de renouveler cette prestation auprès de LDA33 et demande aux élus de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à cette opération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve **à l'unanimité** cette proposition.

III : INFORMATIONS

1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

N° 2022-TOUL-64 MM. HORAND vendent une maison d'habitation, cadastrée section B1419, sise 9 allée des Acacias, d'une superficie totale de 1 141 m² au prix de 125 000 €.

N° 2022-TOUL-65 M. FICHAUX vend un local commercial et maison d'habitation, cadastrés section B154, sis 72 rue de Vincennes d'une superficie totale de 275 m² au prix de 200 000 €.

N° 2022-TOUL-66 M. MAMBO vend une maison d'habitation, cadastrée section B4206, sise 4 ter route de Gavach sur un terrain d'une superficie totale de 178 m² au prix de 125 000 €.

N° 2023-TOUL-01 Consorts LAURENT vendent une maison d'habitation, cadastrée section A451-488-494, sise 12 rue de l'Église sur un terrain d'une superficie totale de 2 274 m² au prix de 264 000 €.

Excepté pour les dossiers FICHAUX et LAURENT, cessions sur lesquelles des informations supplémentaires doivent être demandées auprès des futurs acquéreurs, le Conseil Municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2 > CCAS : présentation du bilan comptable et d'activité 2022

Mme BOUCAU présente les résultats comptables et le bilan d'activité 2022 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'avère très proche des précédents, à l'exception de l'encaissement d'un don de plus de 11.000 € correspondant au solde de liquidation de l'association INSERMECA. Cette recette exceptionnelle a permis de réduire sur une année la subvention d'équilibre versée depuis le budget communal. Mme BOUCAU indique la fin de la délivrance des colis alimentaire par l'association Saint-Vincent de Bazas pour les toulonnais et rappelle que le CCAS n'intervient plus financièrement pour les impayés auprès d'EDF, de fournisseurs Télécom ou en matière de logements, les débiteurs pouvant solliciter le Fonds Social Logement après avoir versé 20% de leur dette. Une dizaine de dossier « FSL » ont été accompagnés par le CCAS en 2022.

Au total, les dépenses réelles s'élèvent à 13 503.06 €, tandis que les recettes réelles ont été de 27 084.70 €. Ajouté au résultat reporté de l'exercice 2021, cela donnera un résultat de clôture (à reporter sur l'exercice 2023) de 13 581.64 €. Mme BOUCAU précise en complément que le nombre de demandeurs d'emploi repasse sous la barre des 200.

3 > Constitution d'un groupe de travail « Sécurité routière Route de Landiras »

En introduction de cette information, M. le Maire rappelle aux élus la mise en œuvre une nouvelle fois de la déviation nocturne de l'A62 jusqu'à dimanche 22 janvier. Sauf report des dates de fermeture du fait des intempéries actuelles, une nouvelle période de déviation sera mise en œuvre en mars 2023. M. BALADE fait part de son mécontentement du fait de la forte fréquentation de poids lourds sur la Rue des pins francs lors de ces déviations, et pas seulement sur la Route de Landiras. M. FAVIER demande à ce que le CRD remette très vite le panneau « hauteur limitée à 3,90 m » pour signaler le pont SNCF de Langon. Concernant la RD116 dite « Route de Landiras », M. le Maire donne connaissance des éléments de synthèse du relevé des comptages réalisés par le CRD, au cours de la première quinzaine de décembre. Il en ressort les éléments suivants :

- 5.900 véhicules empruntent la RD 116 en jours ouvrés en sens cumulé, la moyenne mesurée sur la semaine étant de 5000 V/J.

- Sur 44.864 véhicules comptabilisés sur la semaine, 31 242 sont en excès de vitesse soit près de 70% des usagers avec une nette augmentation mesurée de la vitesse nocturne (plus de 7 km/h).

- En ce qui concerne la vitesse, la base de référence est le V85 (vitesse pratiquée par 85 % des usagers les extrêmes ayant été déduits). Le V85 sens cumulé (hors PLs) est de 67 km/h avec un très faible écart noté dans les deux sens.

En outre, la Commission Travaux a échangé avec la société AXIMUM (fournisseur de feux tricolores) sur une proposition d'installation de feux micro-régulés aux abords d'un nouveau passage piétons à créer sur la Route de Landiras, ainsi que sur l'équipement déjà existant de la Rue des érables. L'équipe municipale attend une proposition technique et tarifaire, en complément d'une réflexion sur l'installation d'une chicane ou d'une écluse. Mme NORGUET a été désignée pour suivre les échanges avec cette entreprise. M. le Maire invite le groupe à se rapprocher du CRD pour mener cette réflexion et bénéficier de leurs expertise et expérience.

Constitution d'un groupe de travail : Christian DAIRE, Jean-François BALADE, Jean-René BOUCAU, Jacques CATTANEO, Marjorie DOUMERC, Jacques FAVIER, Nadine NORGUET, Nicolas PINAULT, Christian RATEAU, Dominique SÉSÉ-DUVILLE et Willy FUMEY. La 1^{ère} réunion se déroulera vendredi 10 février 18h30.

4 > Préparation de l'extension du groupe scolaire et de l'accueil périscolaire

L'IEP (Inspecteur de l'Éducation Nationale) a informé la Mairie de la très forte probabilité d'ouverture d'une classe supplémentaire en maternelle car les effectifs sont en augmentation dès la prochaine

rentrée. Cela engendrera une nouvelle répartition des classes avec l'utilisation d'une classe supplémentaire. En complément, M. le Maire indique qu'il devient urgent de construire également une nouvelle salle pour l'accueil périscolaire, ainsi qu'au moins une nouvelle classe et une salle de réunion, tout en pensant aux besoins des professeurs et du personnel. Tous les jours, une quarantaine de personnes interviennent sur le temps scolaire et périscolaire. Les enfants sont d'ores et déjà très nombreux en périscolaire.

En outre, M. le Maire s'interroge sur la création d'un bâtiment avec étage, ainsi que sur l'augmentation de la surface du restaurant scolaire. Il souhaite voir la réalisation de ces bâtiments pour la rentrée 2024.

M. BOUCAU invite les élus à aller constater dès à présent les difficultés de l'accueil périscolaire, face à l'accueil quotidien de près de 70 enfants de + de 6 ans le matin et le soir, et entre 15 à 20 de - 6 ans.

Il insiste sur la nécessité de proposer un projet à l'horizon 2024 (ou au plus tard 2025) afin de rassurer le personnel communal assurant l'encadrement et l'animation de ce service, les conditions de travail étant très compliquées actuellement. M. CATTANEO propose de ne pas offrir ce service aux parents qui ne travaillent pas. M. le Maire n'y tient pas, considérant cela comme une forme de discrimination, et sur le fait que cela viendrait contrevenir à la convention qui nous lie à la CAF, qui finance en grande partie nos activités périscolaires. M. BOUCAU souligne qu'il y a aujourd'hui un réel besoin d'accueil des enfants de la part des parents, seule une minorité selon lui n'est pas active. Pour Mme JEANSON, la hausse du taux d'activité professionnelle des mamans est une nouvelle donnée à prendre en considération. Mme SESE-DUVILLE questionne sur les possibilités d'organiser cet APS dans le complexe sportif. A ce jour, cela n'est pas possible du fait de l'activité de plusieurs associations.

M. le Maire propose aux élus de faire appel à nouveau à l'architecte qui fut le maître d'œuvre des précédents agrandissements de l'école, au titre notamment de la propriété intellectuelle. La reproduction du modèle de classe créée entre 2014 et 2018 favorisera la construction des nouveaux bâtiments d'ici la rentrée 2024. M. LAMARQUE considère qu'il ne s'agit pas du même travail, les élus devant repenser l'école pour les 10-15 ans à venir. Mme SESE-DUVILLE soumet l'idée de recourir à l'installation d'une classe préfabriquée pendant 1 ou 2 ans, afin de ne pas agir dans l'urgence. M. le Maire et M. BOUCAU proposent de solliciter Gironde Ressources et le CAUE pour se faire aider dans la définition des besoins, tout en veillant à collecter l'avis des utilisateurs (enseignants, personnel). M. LAMARQUE souhaite le lancement d'un appel d'offre pour le choix de l'architecte.

Constitution du groupe de réflexion : Christian DAIRE, Jean-François BALADE, Jean-Luc BERRON, Jean-René BOUCAU, Jacques CATTANEO, Romain CHRÉTIEN, Nadège DESCLAUX, Jacques FAVIER, Claire JEANSON, Bernard LAMARQUE, Laurie MALEPLATE-JANUARD, Nicolas PINAUD

La 1^{ère} réunion se déroulera mercredi 8 février à 18h30. Un plan sera fourni en amont pour que chacun puisse se faire une idée.

5 > Commission Agenda 21 : organisation de la prochaine réunion

La prochaine réunion se déroulera lundi 30 janvier à 18h30. Il s'agira de faire le bilan des actions 2023 et envisager les projets pour 2023.

6 > Distribution des bulletins d'informations communales

A la demande de M. le Maire, Mme SESE-DUVILLE présente la réflexion visant à modifier la distribution du bulletin communal pour tenir compte de l'augmentation du prix de l'impression, de la problématique de la distribution et du coût environnemental de papier pour un bulletin que certains ne lisent pas. Tout d'abord, elle rappelle les raisons du choix fait par l'équipe municipale d'une parution mensuelle du bulletin :

- Parution du résumé du conseil dès le mois suivant, afin de ne pas avoir des informations importantes obsolètes
- Les informations Mairie
- Un espace pour les associations
- Des informations plus générales ayant trait au quotidien des administrés
- Parution papier pour inclure tous les administrés

Toutefois, les moyens de communications actuels nous permettent de proposer une parution dématérialisée. Les administrés pourront choisir de recevoir la version papier ou alors de recevoir sa version numérique dans leur boîte mail. Un autocollant sera apposé sur la boîte aux lettres signifiant que l'on veut le recevoir ou bien, on s'inscrit via un formulaire pour recevoir la version en ligne.

Les modalités seront précisées dans le bulletin du mois de mars par Mme SESE-DUVILLE. Dans l'attente, le conseil approuve le recours à la prestation mensuelle soumise par la société NSO aux fins de distribution des bulletins par Mme RASATTO.

M. RATEAU a constaté que sur d'autres bulletins communaux, l'édito était imprimé en 2^{ème} page. Il demande également à ce que les informations soient condensées.

V : QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire relate la réunion avec les élus de Preignac concernant leur expérience de vidéoprotection. Cela semble se rapprocher de nos besoins. La question sera à débattre.

Il assistera mardi 24 janvier à 11h à la 1^{ère} réunion du projet de mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) où seront présents M. le Sous-Préfet, les directeurs d'école, la Gendarmerie. Le CLSPD est initié par la CdC du Sud Gironde, mais ne concernera au début des travaux que Langon et ses communes avoisinantes, afin d'être le plus pertinent et efficace possible.

Mme SOUPERBAT demande quelles ont été les conclusions de la dernière réunion du SMEAG (Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne). Une évolution de la zone Natura 2000 sur 200 à 300 m a-t-elle été évoquée sur Toulenne (peupliers de l'autre côté de la digue). M. BOUCAU indique que les propriétaires de peupleraies s'inquiètent face aux futures contraintes environnementales. D'ores et déjà, il est impossible de planter à moins de 15 ou 20 m le long des ruisseaux ou des lagunes. Les bienfaits sur le plan environnemental sont vécus comme une réelle privation de jouissance d'une partie des propriétés.

Mme DESCLAUX a remarqué que les panneaux « sens interdit » du parking de l'Espace Culturel sont placés très bas et peuvent induire en erreur les automobilistes. Plusieurs positionnements ont été testés par le passé, celui-ci avait retenu notre attention. Pour M. le Maire, la plupart de ceux qui ne respectent pas cette interdiction le font sciemment.

M. BOUCAU fait un bilan des autorisations de louer sur l'année 2022. Il rappelle que le « permis de louer » est opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2021. Au 31 décembre, 20 dossiers ont été déposés et traités.

Sur ces 20 dossiers :

- 7 n'étaient pas concernés par l'autorisation préalable à la location, soit pour date de construction du logement postérieur à 2000, soit car non situés dans le périmètre concerné par l'autorisation préalable ;
- 12 permis ont été accordés après visite domiciliaire ;
- 1 dossier a été annulé par le propriétaire.

Le bilan des déclarations de mise en location 2022 : 11 dossiers ont été déposés, 10 ont été validés.

M. BALADE indique que le 1^{er} ramassage des conteneurs jaunes s'est bien passé. Il y a eu 150 contrôles, avec seulement 3 contrôles négatifs (un mot est laissé dans la boîte aux lettres). Un conteneur sera mis à disposition du tennis, à charge pour eux de le sortir les veilles de collecte.

Il rappelle également qu'il ne faut pas laisser les conteneurs sur la voie publique après la collecte.

Des interrogations ont été émises sur les composteurs à l'école : on a ajusté le fonctionnement.

M. LAMARQUE pense qu'il faut le repenser. M. BALADE propose d'installer 2 nouveaux composteurs à Jean Blanc. Il relaie la demande lors du prochain bureau syndical du SICTOM de l'étude d'un ramassage du compost pour les collèges et écoles, le compostage étant devenu obligatoire pour la restauration collective.

M. FAVIER fera un point sur les autorisations d'urbanisme lors du prochain conseil.

Mme BOUCAU rappelle le repas communal du 5 février au Complexe Sportif, l'Espace Culturel n'étant pas assez grand. Le dispositif d'organisation est précisé.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les vendredi 24 février et 17 mars 2023 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.